



PREMIER MINISTRE

XIème comité des signataires de l'Accord de Nouméa

Vendredi 11 octobre 2013

Hôtel de Matignon

Relevé de conclusions

Le XIème comité des signataires de l'Accord de Nouméa, institué par le point 6.5 de l'Accord, s'est réuni le vendredi 11 octobre 2013, sous la présidence de M. Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre, en présence de M. Victorin LUREL, ministre des outre-mer.

Ont participé à ce comité, en leur qualité de signataire, M. Paul NEAOUTYINE accompagné de M. André NEMIA, M. Rock WAMYTAN, accompagné de M. Aloisio SAKO, M. Victor TUTUGORO accompagné de Mme Odette MOINDOU-PASCAL, M. Pierre FROGIER, accompagné de M. Eric GAY, M. Simon LOUECKHOTE accompagné de Mme Pascale DONIGUIAN, M. Bernard DELADRIERE, accompagné de Mme Virginie RUFFENACH, M. Harold MARTIN accompagné de M. Alesio SALIGA.

Ont également participé les parlementaires et les représentants des institutions de la Nouvelle-Calédonie : Mme Sonia LAGARDE, députée de la 1^{ère} circonscription, M. Philippe GOMES, député de la 2^{ème} circonscription, M. Hilarion VENDEGOU, sénateur, M. Maurice PONGA, député européen, Mme Cynthia LIGEARD, présidente de la province Sud, M. Néko HNEPEUNE, président de la province des Iles Loyauté, M. Gilbert TYUIENON, vice-président du gouvernement et M. Paul VAKIE, président du sénat coutumier.

Le XIème comité a enfin été élargi aux forces politiques représentées par un groupe au congrès de Nouvelle-Calédonie : M. Pierre BRETEGNIER, M. Thierry SANTA, M. Georges NATUREL, Mme Caroline MACHORO-REIGNIER, M. Alexandre AMOSALA, M. Gérard REIGNIER, M. Jean-Pierre DJAIWE, M. Adolphe DIGOUE, M. Philippe MICHEL et M. Gérard POADJA ont participé à la réunion à ce titre.

Etaient également présents : M. Marc VIZY, conseiller du Président de la République, M. Jean-Jacques BROT, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ainsi que M. Thomas DEGOS, directeur général des outre-mer.

Les travaux du XIème comité des signataires ont été ouverts par le Premier ministre. Tous les points inscrits ont fait l'objet d'une présentation liminaire synthétique par le haut-commissaire ou le directeur général des Outre-mer, puis ont donné lieu aux échanges et conclusions retranscrits dans le présent relevé de conclusions.

I/ LES TRANSFERTS DE COMPETENCES

1. Le Gouvernement rappelle que, depuis le dernier comité des signataires, plusieurs transferts de compétences sont intervenus : 1^{er} janvier 2013 pour la police et la sécurité aérienne intérieure, 1^{er} juillet 2013 pour le droit civil, le droit commercial et les règles concernant l'état civil. S'agissant de ce dernier, les travaux portant sur la préparation du transfert de la gestion du registre du commerce et des sociétés, du registre d'état civil et des tutelles et curatelles ont été engagés avec les services de la Nouvelle-Calédonie. Pour sa part, le ministère de la justice a engagé les travaux visant à définir les modalités de règlement des conflits de normes, qui relèvent, conformément à l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 23 mai 2013, du législateur organique. Ces travaux devront avoir abouti à la fin du premier semestre 2014.

Le comité note qu'au 1^{er} janvier 2014 sera transférée, au titre de l'article 21 de la loi organique, la compétence en matière de sécurité civile, qui se matérialisera par le transfert intégral de la direction de la sécurité civile du haut-commissariat, conformément à l'option retenue lors du COPIL du 15 juillet 2013. L'Etat apportera un soutien matériel et financier à la création d'un centre opérationnel de gestion de crise et à la formation des personnels sapeurs-pompiers et administratifs en charge de la sécurité civile. Les délégations calédoniennes rappellent leur souhait d'une participation de l'Etat à la mise aux normes et à l'équipement de centres de secours.

Restera à transférer l'ADRAF, au titre de l'article 23, sur la base d'une résolution du congrès.

2. Un premier bilan est fait des travaux de la structure interministérielle pérenne d'appui, chargée de l'accompagnement des transferts de compétences, en cours ou réalisés. Pilotée par un chef de service directement placé auprès du directeur général des outre-mer, cette structure, composée d'un référent désigné par chaque ministère, s'est réunie au moins une fois par trimestre.

A titre d'exemple, s'agissant du droit des assurances, la structure a défini une méthode de priorisation des besoins de mise à jour du droit, ainsi que les moyens de suivi les mieux adaptés à la Nouvelle-Calédonie.

S'agissant des transferts de l'article 27, les administrations compétentes ont, dans le cadre de la structure d'accompagnement, commencé à travailler sur l'état des lieux et le périmètre des trois domaines de compétence, afin que le congrès dispose de tous les éléments d'appréciation lorsqu'il sera amené à se prononcer conformément à la loi organique. Une méthodologie standardisée a été définie, fondée sur trois points : photographie de l'existant, définition du périmètre juridique, budgétaire, humain et matériel de l'activité transférable, et détermination du coût de la compétence. Le cas de la communication audiovisuelle a été détaillé. Le haut-commissaire animera un groupe de travail sur l'état d'avancement des travaux relatifs à ces transferts.

3. Le comité se félicite de l'engagement de l'Etat d'assurer l'intégralité du financement de la construction des lycées de Mont-Dore et de Pouembout dans la perspective d'une ouverture à la rentrée 2016.

Le comité prend acte de l'annonce du Premier ministre d'une mission des services de l'administration pénitentiaire, qui se rendra en province Nord à partir du 6 décembre. Le comité émet le souhait que soit mise en place une politique concertée entre l'Etat et les collectivités calédoniennes en matière de prévention et de réinsertion.

II/ MODIFICATIONS DE LA LOI ORGANIQUE

Le Gouvernement présente au comité, suite à la commission mixte paritaire du 9 octobre, le projet

de loi organique actualisant la loi organique du 19 mars 1999 ainsi que le projet de loi portant diverses dispositions relatives aux outre-mer, dont plusieurs mesures concernent la Nouvelle-Calédonie.

Plus particulièrement, l'accent a été mis sur la capacité qu'a, désormais, la Nouvelle-Calédonie de créer des autorités administratives indépendantes de plein exercice dans ses domaines de compétence, notamment dans le domaine de la concurrence, ainsi que sur la dévolution au président du gouvernement de pouvoirs de police administrative spéciale.

Le comité note avec satisfaction que, au-delà des demandes formulées lors du précédent comité des signataires, le Parlement a adopté plusieurs dispositions attendues localement, qu'il s'agisse de la mise en place d'un dispositif de type « bouclier qualité prix » bancaire ou de l'indemnisation des victimes de statut coutumier. Le comité demande au Gouvernement de prendre dans les meilleurs délais possibles l'ordonnance d'extension et d'adaptation de certaines dispositions du livre IV du code de commerce, afin de doter, pour ce qui relève des compétences de l'Etat, la future autorité de la concurrence locale de toutes les prérogatives nécessaires à son fonctionnement.

III/ AVANCEMENT DES TROIS COMITES LOCAUX DE PILOTAGE

Comité de pilotage sur le bilan de l'Accord de Nouméa : suite au 10^{ème} comité des signataires, le groupe de travail des présidents (GTP) mis en place localement a permis d'aborder notamment la question de la répartition des ressources fiscales. Les travaux menés ont abouti en septembre à des avancées quant au financement de certaines compétences relevant de la Nouvelle-Calédonie (aide au logement, placement des demandeurs d'emploi, handicap, contrôle médical), et quant au pourcentage planché servant à la répartition des ressources fiscales versées aux provinces.

Le comité se félicite des travaux menés dans le cadre du GTP et appelle à leur poursuite, le format de ce groupe de travail paraissant particulièrement adapté pour aborder l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontées tant les provinces que la Nouvelle-Calédonie.

Comité de pilotage sur l'avenir institutionnel : la mission de réflexion sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie a présenté le document de synthèse des travaux qu'elle a effectués pour le comité de pilotage. Plus particulièrement, elle a présenté les quatre perspectives institutionnelles envisageables pour la sortie de l'Accord de Nouméa.

La mission a présenté les considérations générales qui avaient guidé l'élaboration du document de synthèse.

Le comité a pris acte de cette présentation, et s'est accordé sur le fait que le document de synthèse pourrait constituer une base de travail et de discussion en vue de la préparation de la consultation prévue par l'Accord de Nouméa. Le comité a estimé qu'il convenait, à ce titre, d'assurer la diffusion la plus large au document de synthèse.

Des échanges ont eu lieu sur les conditions de préparation de la consultation, après les élections provinciales de 2014, l'Etat pour sa part confirmant sa volonté d'accompagner les partenaires dans leur réflexion, s'ils en formulaient la demande.

Comité stratégique industriel et sujets relatifs au Nickel

Le comité des signataires prend acte de l'état d'avancement des réflexions sur les marchés et activités du nickel menées dans le cadre du comité des présidents.

Plus particulièrement, le comité réaffirme la nécessité de bâtir un schéma stratégique industriel,

partagé par tous, pour prendre en main l'avenir durable des activités minières et métallurgiques, et optimiser leurs retombées socio-économiques, dans un ensemble cohérent formant une stratégie industrielle à long terme.

A cette fin, le comité des signataires demande au comité des présidents de se saisir des propositions relatives à l'optimisation de l'utilisation de la ressource.

IV/ BILAN DES SIGNES IDENTITAIRES

A l'occasion de ce point, le comité relève avec satisfaction le travail effectué depuis le dernier comité par la commission spéciale du congrès en charge de réfléchir à l'adoption d'un drapeau exprimant l'identité kanak et le futur partagé entre tous.

V/ FORMATION DES FEMMES ET DES HOMMES

Le Gouvernement a informé le comité des travaux qui avaient été menés depuis le dernier comité des signataires, afin de satisfaire à la demande qui y avait été formulée que soient mis en place des dispositifs structurés de promotion des calédoniens dans la haute fonction publique, et plus particulièrement dans la fonction publique régaliennne.

1. Le ministre des outre-mer a indiqué qu'il serait proposé rapidement à la Nouvelle-Calédonie de conclure une convention-cadre destinée à fixer les modalités de détachement d'agents de la fonction publique locale, pour une durée déterminée, dans les administrations d'Etat, en Nouvelle-Calédonie et en administration centrale. Il a toutefois attiré l'attention du comité sur la nécessité, pour la Nouvelle-Calédonie, de définir précisément ses besoins, afin que, sur la base de cette convention-cadre, puissent être définis des parcours individualisés.

2. Le comité s'est félicité du plan d'action préparé par la direction générale de la gendarmerie nationale, et des quatre actions sur lesquelles il repose : augmentation du recrutement local par la création d'une école de formation sur le territoire, renforcement de la promotion interne par le doublement des gendarmes adjoints volontaires de la classe d'excellence, amélioration des garanties faites aux originaires affectés dans l'hexagone quant à leur retour sur le territoire, et, enfin, formation des officiers calédoniens par une meilleure détection des éléments à fort potentiel.

3. S'agissant des cadres du secteur privé, le ministre des outre-mer a annoncé la disponibilité de son ministère à assurer le cofinancement, dans le cadre de conventions Etat/Nouvelle-Calédonie/provinces, de bourses permettant d'accéder à des formations de type « MBA ». A ce titre, il a annoncé que le ministère des outre-mer était prêt à dégager un montant annuel de 800.000 € par an pour 10 boursiers, soit 80.000€ par boursier (96 MCFP), à charge pour les collectivités calédoniennes de compléter cette contribution.

4. Les partenaires calédoniens demandent la création d'un IUT industrie et services.

Le comité s'accorde sur la tenue d'un prochain comité des signataires au second semestre 2014.